

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Révision: 28.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra**Code du produit:** 08635410**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

entretien cycle

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées néant**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange contient des composants qui présentent ou sont suspectés de présenter des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission en quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

Liste II : substances dépistées pour la perturbation endocrinienne dans le cadre de la législation européenne.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

(suite de la page 1)

CAS: 128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Préparation d'huile minérale avec additifs dans un distillat pétrolier**Composants dangereux:**

Numéro CE: 920-114-2 Reg.nr.: 01-2119459347-30-xxxx	Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics Numéro CAS alternatif: 64742-46-7 ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25-<50%
CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8 Reg.nr.: 01-2119487078-27-xxxx	paraffineolie, dunvloeibaar ⚠ Asp. Tox. 1, H304	25-<50%
CAS: 1474044-79-5 Numéro CE: 939-717-7 Reg.nr.: 01-2119980985-16-xxxx	calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate) Numéro CAS alternatif: 57855-77-3 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-<3%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119565113-46-xxxx	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	<0,25%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever les vêtements sales**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.**Après contact avec la peau:**

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée

Poudre d'extinction

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ vapeur et aérosol
VME (Suisse)	Valeur momentané: 40 e mg/m ³ Valeur à long terme: 10 e mg/m ³ C1b SSc;MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2020

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 08.12.2020

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

(suite page 4)

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

(suite de la page 3)

DNEL**CAS: 8042-47-5 paraffineolie, dunvloeibaar**

Oral	DNEL	40 mg/kg (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
Dermique	DNEL	92 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		220 mg/kg bw/day (worker) (long-term exposure - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	35 mg/m ³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
	DNEL	160 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)

CAS: 1474044-79-5 calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)

Dermique	DNEL	10 mg/kg (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	5 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	DNEL	0,25 mg/kg bw/day (vls)
Dermique	DNEL	0,25 mg/kg (vls)
		0,5 mg/kg (wls)
Inhalatoire	DNEL	0,86 mg/m ³ (vls)
		3,5 mg/m ³ (wls)

PNEC**CAS: 1474044-79-5 calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)**

Oral	PNEC	22,2 mg/kg food (human)
	PNEC	10 mg/l (KS)
		0,004 mg/l (water (fresh water))
		0,0004 mg/l (water (sea water))
	PNEC	69 mg/kg (sediment (fresh water))
		6,9 mg/kg (sediment (sea water))
		13,9 mg/kg (soil)

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

	PNEC	0,17 mg/l (sewage plant)
		0,0002 mg/l (freshwater (Süßwasser))
		0,00002 mg/l (sediment (sea water))
	PNEC	0,0477 mg/kg (gro)
		0,0996 mg/kg (sediment (sea water))

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire en cas normal**Protection des mains:** Pas nécessaire en cas normal**Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire en cas normal**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Liquide

Couleur:

Brun

Odeur:

Slightly stinging

(suite page 5)

FR

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

(suite de la page 4)

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	269-310 °C (Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Inflammabilité	Le mélange peut prendre feu ou être enflammé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,4 Vol % (Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Supérieure:	5 Vol % (Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Point d'éclair	>93 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	58 mm²/s
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,86-0,88 g/cm³

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

(suite de la page 5)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4d	>5.266 mg/l (rat) (Aerosol (OECD 403))

CAS: 8042-47-5 paraffineolie, dunvloeibaar

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4d	>5.200 mg/l (rat)

CAS: 1474044-79-5 calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Viscosité: > 20,5mm²/s (40°C)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:**Toxicité par administration répétée****CAS: 1474044-79-5 calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)**

Oral	NOAEL 90 d	100 mg/kg (rat) (OECD 408, 90d, target organ: liver)
------	------------	--

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

(suite de la page 6)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit contient des substances soupçonnées de provoquer une perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé.

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**

LL0 96h	87.556 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ErL0 72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR 72 h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR 21d	5 mg/l (Daphnia magna)
ELO 48 h	1.000 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 8042-47-5 paraffineolie, dunvloeibaar

LC50 / 96h	>100 mg/l (fish)
EC50 / 48h	>100 mg/l (daphnia)
NOEC/NOEL	≥100 mg/l (fish) (96h)
	≥100 mg/l (al) (72h)
	≥100 mg/l (daphnia) (48h)

CAS: 1474044-79-5 calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkyl naphthalenesulphonate)

Inhalatoire	LC50/1	>9 mg/L (rat)
	LC50 / 96 h	>0,28 mg/l (fish)
	NOEL 21 d	2,2-10 mg/l (daphnia)
	EC50	>0,27 mg/l (daphnia)
	EC50 / 48h	>0,27 mg/l (daphnia)
	IC50 / 48h	>0,27 mg/l (daphnia)
	NOEC / 72 h	>0,27 mg/l (al)

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

	LC50 / 96 h	0,758 mg/l (al)
	LC50 / 96h	0,199 mg/l (fish)
	EC50 / 48h	0,48 mg/l (Daphnia magna)
	NOEC / 21 d	0,053 mg/l (Oryzias latipes)
		0,069 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité**Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**

Biodegradation 17,7 % (28d)

CAS: 8042-47-5 paraffineolie, dunvloeibaar

Biodegradation >60 % (28d (OECD 301B))

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 1474044-79-5 calcium bis(di C8-C10, branched, C9 rich, alkyl naphthalenesulphonate)**

BCF	3,16
log POW	>6,6 log POW

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

(suite de la page 7)

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:**

Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Non classé comme déchet dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

1) Elimination/ produit

2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13*	solvants
15 01 02	emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Ordonnances européennes :**

Directive 2010/75/UE (VOC) néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: SONAX BIKE Huile de chaîne de vélo Ultra

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 8)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): exonéré d'impôt (≤3 %)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Numéro de la version précédente: 2.01

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

DGR: Przepisy dotyczące towarów niebezpiecznych - Dangerous Goods Regulations by IATA

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = Lethal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente